

Publié le : 2009-09-14

SERVICE
PUBLIC
FEDERAL
INTERIEUR

10 AOUT 2009. - Arrêté royal portant répartition partielle du crédit provisionnel inscrit au programme 13-54-7 de la loi contenant le budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2009 et destiné à couvrir des dépenses de toute nature du Centre de Connaissance et de la réforme de la Sécurité civile. - Erratum

Au Moniteur belge du 1^{er} septembre 2009, page 59532, l'acte n° 2009/00544, doit être considéré comme nul et non avenu.

Publié le : 2009-09-14